

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-158 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2023, le jeudi 6 juillet, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Bourg-Saint-Christophe, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 29 juin 2023 - Secrétaire de séance : Bernard PERRET

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 59 - Nombre de pouvoirs : 8 - Nombre de votants : 67

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO (à partir de la délibération n°2023-141), Gisèle LEVRAT (à partir de la délibération n°2023-141), Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET (à partir de la délibération n°2023-141), Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Viviane VAUDRAY, Coraline BABOLAT, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MAGNON-MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Sylvie SONNERY (à Thierry DEROUBAIX), Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Vincent MANCUSO (à Max ORSET), Gisèle LEVRAT (à Christian LIMOUSIN), Claire ANDRÉ (à Béatrice DALMAZ), Stéphanie JULLIEN (à Dominique DALLOZ), Jean ROSET (à Patrick BLANC), Denis JACQUEMIN (à Laurent BOU), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE), Roselyne BURON (à Bernard GUERS).

Etait excusé et suppléé : Maël DURAND (par Coraline BABOLAT).

Etaient excusés : Joël MATHY, Jean MARCELLI, Mohammed EL MAROUDI, Frédéric BARDOT, Lionel CHAPPELLAZ, Gilbert BOUCHON, Nazarello ALONSO.

Etaient absents : Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Ludovic PUIGMAL, Jean PEYSSON, Cyril DUQUESNE, Lionel KLINGLER, Patrice MARTIN, Gaël ALLAIN, Françoise GIRAUDET.

Objet : Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

M. André MOINGEON, vice-président, rappelle que conformément à l'article L 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), issu du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, le président de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets destiné, principalement, à l'information des usagers.

Il précise que ce rapport doit présenter notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et, également, les recettes et les dépenses du service public de gestion des déchets. Enfin, M. André MOINGEON précise que ledit rapport doit être mis à disposition du public, *a minima* sur le site Internet de la Communauté de communes.

Sur les résultats 2022, M. André MOINGEON précise que les quantités de déchets prises en charge par la collectivité sont en baisse par rapport à l'année 2021, avec 572,1 kg de déchets ménagers produits par habitants (soit 45 669 tonnes dont 24 069 tonnes en déchèteries). Il précise que l'objectif du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRRADET) prévoit que la quantité par habitant soit de 470 kg par habitant, des efforts restent à faire pour moins produire.

.../...

En 2022, l'activité en déchèteries est redevenue normale suite à la crise sanitaire subie les années antérieures. Le nombre de passages diminue encore : les usagers optimisent leurs trajets.

Monsieur MOINGEON indique que le service de collecte des déchets a réorganisé complètement les circuits de collecte et a mené un gros travail de suppression des pratiques accidentogènes (marche-arrière, collecte bilatérale...). Il ajoute que depuis le 4 juillet 2022, la fréquence de collecte a été réduite pour se conformer aux pratiques des usagers et pour optimiser le service. Les agents de collecte ont également suivi une formation gestes et postures.

Enfin, concernant le coût aidé (dépenses moins recettes) par flux, celui-ci est disparate d'un flux à l'autre, le verre restant le flux le moins onéreux quand il est déposé dans les bons contenants (50,40 € par tonne). A l'inverse les ordures ménagères résiduelles (bacs roulants) sont les plus onéreuses avec un coût aidé de 371,40 € la tonne. Sur ce point, il précise que la CCPA a subi les impacts du contexte sanitaire (post-COVID) et politico-économique (guerre en Ukraine) avec une forte hausse des prix (marchés publics, carburants, fournitures diverses) couplée à l'augmentation forte de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

Le Conseil communautaire :

- PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 11 juillet 2023
Publiée le **12 JUIL. 2023***

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

